

## TERMES DE RÉFÉRENCE

<b>Titre du poste :</b>	Conseiller·ère en atténuation des effets des changements climatiques (contrat de type provisionnel [ <i>retainer</i> ], plusieurs postes)
<b>Service/bureau :</b>	Groupe des infrastructures et de la gestion de projet (IPMG)
<b>Lieu d'affectation :</b>	À distance (des déplacements professionnels peuvent être requis)
<b>Section/unité :</b>	Équipe responsable des initiatives stratégiques
<b>Niveau du contrat :</b>	International ICA-3 (ICS-11)
<b>Durée :</b>	1 an, renouvelable sous réserve de performances satisfaisantes et des besoins opérationnels
<b>Superviseur·e :</b>	Chef·fe de l'équipe responsable des initiatives stratégiques

### Informations générales

L'UNOPS est un organe opérationnel des Nations Unies qui aide ses partenaires à mettre en œuvre efficacement des projets humanitaires, de consolidation de la paix et de développement partout dans le monde. Sa mission consiste à améliorer la qualité de vie des communautés et à aider les pays à parvenir à un développement durable. Les domaines d'expertise de l'UNOPS sont les infrastructures, les achats, la gestion de projet, la gestion financière et les ressources humaines.

### **Travailler avec l'UNOPS**

L'UNOPS propose des possibilités d'emploi à court et à long terme dans des milieux variés et stimulants, aux quatre coins du monde. L'organisation recherche des personnes professionnelles, créatives et axées sur les résultats, ayant des compétences dans diverses disciplines.

### **Diversité**

Avec plus de 4000 membres du personnel et environ 7000 personnes recrutées au nom de ses partenaires, l'UNOPS tire sa force du large éventail de nationalités et de cultures que représentent ses effectifs, répartis dans 80 pays. L'organisation encourage l'équilibre et la diversité au sein de son personnel, un atout qui lui permet de mieux comprendre les besoins de ses partenaires et de mieux y répondre, en plus de toujours favoriser la parité hommes-femmes au moyen d'initiatives et de politiques qui favorisent le recrutement de candidates qualifiées.

### **Harmonisation de la vie professionnelle et de la vie personnelle**

Le personnel de l'UNOPS est son atout le plus précieux, et l'organisation est consciente qu'il est important d'atteindre un équilibre entre les exigences de la vie professionnelle et celles de la vie personnelle.

### **Informations générales sur le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet**

L'orientation stratégique de l'UNOPS accorde une importance accrue au renforcement des capacités nationales et à la prestation de services durables en matière de gestion de projets, d'achats et d'infrastructures. L'un des principaux objectifs de l'UNOPS est d'être reconnu en tant qu'organisation fournissant des services d'infrastructures et de gestion de projets de niveau international favorisant la durabilité économique et sociale, dans des contextes parmi les plus difficiles au monde. Afin d'atteindre cet objectif, l'UNOPS a mis en place le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet.

Au sein de l'UNOPS, le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet a pour objectif d'aider les membres du personnel et les partenaires de l'organisation à renforcer leurs capacités en matière d'infrastructures et de gestion de projets, tout en partageant les meilleures pratiques dans ces deux domaines. Le groupe facilite la mise en œuvre efficace de programmes et de projets partout dans le monde.

Pour atteindre ses objectifs, le Groupe des infrastructures et de la gestion de projet a mis en place trois groupes techniques, liés et interdépendants, responsables des initiatives stratégiques, de l'assurance des engagements ainsi que des normes, qui sont soutenus par l'équipe de soutien à la gestion des portefeuilles de projets. La supervision des activités quotidiennes du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet est assurée par son ou sa directeur·rice.

### **Réactivité et capacité d'adaptation de l'UNOPS**

La réactivité et la capacité d'adaptation de l'UNOPS sont particulièrement importantes pour le mandat de l'UNOPS dans les domaines des infrastructures, de la gestion de projet et des achats. Elles visent à couvrir les besoins ponctuels en ressources des portefeuilles régionaux de projets afin de mettre en œuvre la stratégie opérationnelle et de répondre aux besoins des donateurs.

### **Bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel**

Depuis novembre 2019, le bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel (*retainers*) fournit des ressources ponctuelles aux unités opérationnelles de l'UNOPS dans plusieurs domaines d'expertise recensés par les unités opérationnelles du siège et en consultation avec les régions. Elle couvre un large éventail de domaines d'expertise. Elle est gérée par l'équipe de soutien à la gestion des portefeuilles de projets du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet.

### **Informations générales sur le poste**

Le Plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 présente la manière dont l'institution contribuera au renforcement des capacités de mise en œuvre en vue d'aider les pays à atteindre les Objectifs de développement durable dans le contexte de la crise de la COVID-19 et de l'urgence climatique. En particulier, le plan souligne que l'action pour le climat est une question centrale qui doit être abordée par l'UNOPS afin de soutenir la réalisation des Objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris, en ne laissant personne pour compte.

Au sein du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet, le ou la spécialiste en atténuation des effets des changements climatiques (contrat provisionnel) devra fournir des conseils techniques spécialisés et des orientations concernant l'atténuation des effets des changements climatiques dans le cadre de divers programmes et projets du secteur des infrastructures déployés à l'échelle mondiale (notamment dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la construction), dans tous les bureaux de l'UNOPS.

Ce poste relève du bassin de spécialistes de l'UNOPS sous contrat provisionnel. L'équipe responsable des initiatives stratégiques du Groupe des infrastructures et de la gestion de projet sera chargée de l'intégration technique et de la supervision des spécialistes en atténuation des effets des changements climatiques (contrat provisionnel). Toutes les personnes titulaires de contrats provisionnels sont invitées à participer à une session d'initiation d'une heure (ou deux sessions de 30 minutes) au cours de laquelle elles seront formées à l'outil de gestion des contrats provisionnels de l'UNOPS et obtiendront des informations sur les modalités des contrats provisionnels et sur leur domaine d'expertise dans le contexte de l'UNOPS.

Les fonctions, responsabilités et principaux objectifs décrits dans la fiche de poste sont génériques et peuvent ne pas être en tout temps valables, ou exhaustifs, pour toutes les tâches qui incomberont à la personne titulaire du poste. Les tâches et résultats spécifiques attendus de chaque titulaire d'un contrat provisionnel peuvent varier. Ils seront précisés dans les termes de références établis pour chaque mission par le bureau ou l'unité qui en dépose la demande, sous la supervision de l'équipe responsable des initiatives stratégiques. Dans le cadre de ce type de contrat, les missions peuvent varier tant par leur ampleur que par leur durée. La personne titulaire du contrat peut aussi bien travailler sur des missions à court terme de quelques heures que sur des missions à plus long terme. Par exemple, elle peut travailler sur une mission à plein temps pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois et pendant un maximum d'un an. La nature du travail peut également varier en fonction du fuseau horaire ou du lieu d'affectation. Si la plupart des missions peuvent être effectuées à domicile, certaines peuvent nécessiter des déplacements occasionnels au siège ou à l'international, notamment dans des régions éloignées ou se relevant d'un conflit. La personne titulaire du poste peut être basée dans différents fuseaux horaires. Dans la mesure du possible, la personne titulaire devrait être à même et désireuse de travailler sur des créneaux horaires durant lesquels les équipes qui requièrent ses services sont disponibles.

Bien qu'un contrat de prestataire individuel·le de type provisionnel, attribué pour des missions ou des projets précis, soit envisagé pour cet avis de vacance de poste, l'UNOPS peut offrir, en fonction des besoins, un emploi à temps plein pour une période consécutive déterminée (allant jusqu'à un an maximum), afin de mobiliser des capacités techniques supplémentaires. Le candidat retenu ou la candidate retenue aura la possibilité de « jongler » entre ces deux modalités contractuelles.

Tous les contrats provisionnels sont gérés par l'entremise de l'outil en ligne de gestion des contrats provisionnels de l'UNOPS, y compris les demandes de services aux titulaires de contrats et les commentaires formulés à la fin de chaque mission.

### **Objectif et portée de la mission**

Sous la supervision directe du ou de la chef·fe de l'équipe responsable des initiatives

stratégiques, la personne titulaire d'un contrat provisionnel fournira des conseils techniques en matière d'atténuation des changements climatiques et assurera la supervision de la conceptualisation et de la mise en œuvre de projets d'infrastructure (principalement dans les secteurs de l'énergie, des transports et de la construction) dans différents pays dans au moins une des régions où l'UNOPS mène des activités, conformément aux directives générales et aux stratégies relatives à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets élaborées par l'UNOPS au fil du temps. Les personnes titulaires de contrats provisionnels apporteront leur expertise technique et contribueront aux processus et à la prise de décisions afin de valoriser et de faciliter le développement d'infrastructures vertes et des activités telles que la collecte et l'analyse de données, les achats, la conception, la construction, les directives opérationnelles et la mise en œuvre des activités de soutien et de prestation de services relatives à l'atténuation des effets des changements climatiques destinées aux différents partenaires et pays bénéficiaires de l'UNOPS. La personne titulaire d'un contrat provisionnel formulera des orientations techniques sur tous les aspects de l'atténuation des effets des changements climatiques afin d'améliorer l'efficacité de la conception, de la programmation et de la gestion de projet ainsi que des partenariats de projets. En outre, cette personne devra fournir une expertise technique en matière d'atténuation des effets des changements climatiques pour soutenir les projets d'infrastructure en cours dans d'autres régions où l'UNOPS mène des activités, selon les besoins. Selon les besoins, le ou la spécialiste veillera à ce que la question de l'atténuation des effets des changements climatiques soit prise en compte dans la conception et la gestion des programmes, en travaillant en étroite collaboration avec les parties prenantes pour intégrer les mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets.

### **Responsabilités du poste**

Les tâches spécifiques à chaque projet peuvent varier d'un projet à l'autre. Sous la direction générale et la supervision de l'équipe responsable des initiatives stratégiques et sous la supervision directe de la personne superviseure désignée au sein du lieu d'affectation, le conseiller ou la conseillère travaillera sous contrat provisionnel et ses services seront sollicités pour des projets spécifiques afin d'exercer les principales fonctions suivantes :

### **Expertise technique**

- Fournir une expertise technique et des services de conseil pour répondre aux besoins en matière de décarbonisation et d'infrastructures à faible émission de carbone dans les pays en développement afin de garantir le respect des Objectifs de développement durable, des objectifs de la Convention sur la biodiversité et des objectifs de l'Accord de Paris ;
- Fournir des conseils dans le cadre de l'élaboration de stratégies, d'un cadre réglementaire et de lignes directrices et de l'instauration d'un environnement favorable pour promouvoir les actions d'atténuation des effets des changements climatiques et de décarbonisation dans les secteurs liés aux infrastructures ;
- Fournir des conseils sur l'intégration des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les documents techniques des projets d'infrastructures, la documentation et les supports de communication institutionnelle ;
- Fournir des conseils techniques en matière d'atténuation des effets des changements climatiques aux équipes de projet et aux partenaires à toutes les étapes du cycle de vie du développement des projets d'infrastructure, conformément aux directives de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'atténuation des effets des changements climatiques ;
- Dispenser des conseils et des avis spécialisés en matière d'atténuation des effets des changements climatiques lors d'événements et de réunions avec les parties prenantes et les partenaires ;
- Promouvoir la collecte de données et conceptualiser de nouveaux outils et mécanismes technologiques visant à améliorer les normes relatives à l'atténuation des effets des changements climatiques applicables au portefeuille de projets de l'UNOPS ;
- Au besoin, travailler en collaboration avec les spécialistes de l'UNOPS dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et dans d'autres domaines, afin de parvenir à des solutions d'infrastructures complètes et conformes aux Objectifs de développement durable, aux objectifs de la Convention sur la biodiversité et aux objectifs de l'Accord de Paris.

### **Formation et renforcement des capacités**

- Diriger la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation et des initiatives de renforcement des capacités en lien avec l'atténuation des effets des changements climatiques dans le domaine des infrastructures à l'intention de partenaires internes comme externes ;

- Diffuser des outils et des techniques de formation afin d'intégrer la question de l'atténuation des effets des changements climatiques dans les services d'infrastructures et de gestion de projet de l'UNOPS.

### **Amélioration des pratiques et partage de connaissances**

- Veiller à ce que des orientations relatives aux meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des changements climatiques soient diffusées dans tous les programmes pertinents et communiquées à l'ensemble des bureaux de pays et services concernés ;
- Contribuer à la gestion des connaissances de l'UNOPS en consignait des études de cas et des exemples de meilleures pratiques en matière d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets et programmes d'infrastructures au sein de l'UNOPS ;
- Contribuer activement aux pratiques de l'UNOPS en matière d'atténuation des effets des changements climatiques en se consacrant à l'amélioration continue de l'atténuation des effets des changements climatiques et de la décarbonisation ainsi qu'en soutenant l'élaboration de politiques, de directives et d'outils ;
- Créer et renforcer les mécanismes de soutien technique pour la diffusion des meilleures pratiques aux gouvernements et aux autres clients dans le domaine de l'atténuation des effets des changements climatiques.

### **Développement du portefeuille de projets**

- Conseiller les bureaux de pays de l'UNOPS pour les aider à saisir les opportunités favorisant le développement d'infrastructures à faible émission de carbone et partager des connaissances institutionnelles et industrielles avec les clients sur les différentes mesures d'atténuation des effets des changements climatiques à mettre en œuvre dans le secteur des infrastructures ;
- En parallèle, mettre en garde contre les risques pouvant survenir lors du développement de possibilités d'affaires potentielles qui seraient susceptibles de compromettre la réalisation des Objectifs de développement durable et des

objectifs de l'Accord de Paris, ainsi que des objectifs de la stratégie institutionnelle de l'UNOPS.

- Fournir un soutien et des conseils spécialisés en matière d'atténuation des effets des changements climatiques dans le cadre de l'élaboration de nouvelles initiatives, de nouveaux projets et de nouveaux programmes liés aux infrastructures durables et inclusives ;
- Fournir des conseils spécialisés en matière d'atténuation des effets des changements climatiques pour permettre la réalisation de projets d'infrastructure à faible émission de carbone et apporter un soutien aux équipes de projet et aux partenaires de l'UNOPS, conformément aux ambitions climatiques énoncées dans la stratégie institutionnelle de l'UNOPS ;
- Fournir des conseils stratégiques de haut niveau sur l'atténuation des effets des changements climatiques afin de consolider la position de l'UNOPS en tant que chef de file en matière de changement climatique et partenaire de choix des gouvernements et autres clients.

### **Compétences**

Conformes au cadre des compétences de l'UNOPS.

### **Éducation**

- Le candidat ou la candidate doit être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (Master ou équivalent) dans le domaine de la planification/l'économie de l'énergie, de l'ingénierie, des changements climatiques, du développement durable, du développement international ou dans un domaine connexe, délivré par une université accréditée ;
- Un diplôme universitaire de premier cycle (niveau Licence) ainsi que 2 années supplémentaires d'expérience professionnelle pertinente peuvent être acceptés au lieu d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (niveau Master).

### **Expérience professionnelle**

**Expérience requise :**

- Un minimum de sept (7) années d'expérience en matière d'atténuation des effets des changements climatiques dans les secteurs liés aux infrastructures, de préférence dans un ou plusieurs des secteurs suivants : l'énergie, les transports et la construction ;
- Une solide expérience dans le domaine de l'intégration des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets d'infrastructures ;
- Une expérience dans la mise en œuvre de projets relatifs aux énergies renouvelables en lien avec les systèmes énergétiques nationaux ou transnationaux et l'optimisation de l'efficacité énergétique est requise.

**Expérience souhaitée :**

- Une expérience dans la conception et de la livraison de bâtiments écologiques économes en ressources ;
- Une expérience dans le domaine de l'intégration de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans les projets relatifs aux transports ;
- Une expérience de travail avec des producteurs indépendants d'électricité et une expérience de la conduite de négociations de partenariats public-privé serait considérée comme un atout ;
- Une expérience dans le domaine de l'intégration de mesures d'atténuation des effets des changements climatiques dans d'autres secteurs d'infrastructure, tels que l'eau, le développement numérique et la gestion des déchets ;
- Une connaissance approfondie de l'Accord de Paris et de son cadre d'action est un atout ;
- Une expérience internationale dans un pays en développement est hautement souhaitable ;
- Des missions antérieures auprès du système des Nations Unies constituent un atout supplémentaire ;
- Une expérience de travail avec les banques multilatérales de développement et d'autres donateurs serait considérée comme un atout.

## Langues

- La maîtrise de l'anglais, du français, de l'espagnol est exigée.
- Un niveau intermédiaire en anglais est exigé.
- Remarque :
  - les candidat·e·s présélectionné·e·s seront invité·e·s à indiquer dans quelle langue ils ou elles souhaitent passer les épreuves écrites (anglais ou français ou espagnol) ;
  - toutefois, les entretiens axés sur les compétences se dérouleront en anglais.

## Divers

- Veuillez joindre une lettre de motivation précisant votre expérience, vos connaissances et vos qualifications pertinentes pour ce poste.
- Les cours de formation obligatoires suivants doivent être terminés dans les trois premiers mois suivant la signature du contrat, sans frais pour l'UNOPS (voir également les conditions ci-dessous) : 1) ***l'éthique et l'intégrité***, 2) ***la prévention de l'exploitation et des abus sexuels*** et 3) ***la sensibilisation à la sécurité en mission officielle***.

## Informations complémentaires

- L'UNOPS n'accepte pas de candidatures spontanées.
- Les candidatures reçues après la date de clôture ne seront pas examinées.
- L'UNOPS ne communiquera qu'avec les personnes sélectionnées pour passer à l'étape suivante du processus de recrutement, qui consiste en différentes évaluations.
- L'UNOPS désire favoriser la diversité et s'engage à garantir l'égalité d'accès à l'emploi. Le personnel de l'UNOPS est constitué de personnes de différentes nationalités, cultures, langues, races, identités de genre, orientations sexuelles et capacités. L'UNOPS souhaite conserver et renforcer cette diversité afin d'assurer l'égalité des chances ainsi qu'un environnement de travail inclusif pour l'ensemble de son personnel.
- L'UNOPS encourage les femmes ainsi que les personnes appartenant à des groupes sous-représentés au sein de son personnel à postuler, particulièrement les personnes appartenant à des minorités ethniques, à des groupes autochtones et à des identités de genre et des orientations sexuelles minoritaires, ainsi que les personnes handicapées.
- L'UNOPS désire s'assurer que toutes les personnes peuvent donner le meilleur d'elles-mêmes lors du processus d'évaluation. Les personnes présélectionnées qui nécessitent une aide supplémentaire pour effectuer une évaluation, y compris des

accommodements raisonnables, sont invitées à en informer le personnel des ressources humaines après avoir reçu une invitation pour participer à cette évaluation.

### **Conditions**

- Pour les postes de fonctionnaires (*staff*), l'UNOPS se réserve le droit d'affecter une personne à un poste de niveau moins élevé que celui publié dans l'offre d'emploi.
- Les titulaires d'un contrat provisionnel (*retainer*) doivent consacrer environ quatre heures de leur propre temps à suivre quelques formations obligatoires avant de commencer à fournir leurs services à l'UNOPS. Pour en savoir plus sur le contrat provisionnel, [cliquez ici](#).
- L'ensemble des membres du personnel de l'UNOPS doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, respecter la Charte des Nations Unies, les politiques et instructions de l'UNOPS ainsi que tout autre cadre de responsabilité pertinent. En outre, les membres du personnel doivent démontrer une compréhension des Objectifs de développement durable cohérente avec les valeurs des Nations Unies et la vision de «Notre programme commun».
- La politique de l'UNOPS exige de procéder à la vérification des références de toutes les personnes retenues pour un poste. Ces vérifications sont déterminantes pour l'embauche.